
CHARTRE ÉTHIQUE

Nos valeurs et engagements

ÉDITION AOUT 2022



AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS

PRÉAMBULE

Cette Charte éthique définit les **principes et valeurs** auxquels l'ONG Agir ensemble pour les droits humains adhère et qui doivent guider chaque collaborateur·rice de l'ONG dans la pratique quotidienne de son métier.

La Charte s'applique à tou·te·s les membres d'Agir ensemble pour les droits humains dans leur travail et notamment dans leurs relations partenariales (administrateur·rice·s, salarié·e·s, volontaires, stagiaires, bénévoles). Elle promeut une gouvernance démocratique et une bonne gestion de l'association.

L'intégrité, l'éthique, la responsabilité sociétale, la loyauté, le respect de la personne, la transparence, la lutte contre la corruption et contre la concurrence déloyale font l'objet d'une attention toute particulière par les membres d'Agir ensemble pour les droits humains.

Les principes définis dans cette Charte incitent Agir ensemble pour les droits humains à conduire ses projets et à accomplir sa mission de façon à **maintenir et à renforcer la confiance** des bénéficiaires et des parties prenantes.

Chaque collaborateur·rice, quel que soit son niveau hiérarchique, se doit d'appliquer, dans la limite de ses fonctions et de ses responsabilités, les règles énoncées ci-après qui s'inscrivent dans le cadre d'une exécution loyale et de bonne foi de son mandat social et de veiller à ce que celles-ci soient également appliquées au sein de son équipe ou par les personnes qui sont sous sa responsabilité.

Les collaborateur·rice·s ne respectant pas les lois, réglementations applicables ou les principes de cette Charte s'exposent à une rupture de contrat.



VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION

Les trois valeurs d'Agir ensemble pour les droits humains :



1 DIGNITÉ HUMAINE

Respect de l'intégrité physique, psychologique et morale des êtres humains



2 MILITANTISME

volonté de se mettre au service de la cause de la justice et des droits humains, avec le souci de donner et de recevoir



3 PARTENARIAT

Construction d'une relation institutionnelle basée sur la confiance, le respect et la réciprocité tout en maintenant l'autonomie de chaque partie prenante qui accepte de mettre en commun ses efforts en vue de réaliser un objectif commun

ENGAGEMENTS

AGIR ENSEMBLE POUR LES DROITS HUMAINS S'ENGAGE À :

- **Agir dans le respect des êtres humains**

La protection des droits humains étant au centre des actions d'Agir ensemble, le respect de ces droits est essentiel au bon fonctionnement de l'association et des partenariats qu'elle met en place.

Toute pression, tout comme les poursuites ou le harcèlement à caractère moral ou sexuel sont prohibés.

- **Mettre en place des partenariats équitables**

Agir ensemble met en place des actions basées sur des partenariats équitables, au service de projets d'intérêt général pour des sociétés plus justes. Les actions sont mises en place ensemble à la suite d'une réflexion commune et participative, respectant les intérêts et avis de chacun.

- **Reconnaître et valoriser la capacité d'agir des partenaires**

Agir ensemble oeuvre au renforcement des capacités des partenaires. À ce titre, tous les partenaires locaux prennent part à la mise en oeuvre des projets afin d'insuffler des changements durables et prenant source dans les communautés concernées.

- **Veiller à minimiser l'impact environnemental des activités**

Agir ensemble s'engage à ne pas participer à une dégradation de l'environnement avec atteinte flagrante, intentionnelle ou répétitive à l'environnement. Les projets sont mis en place en tenant compte de la nécessité de durabilité des activités.

- **Être transparent**

Agir ensemble communique de manière transparente sur ses actions et sur l'affectation des fonds qui lui sont confiés. L'association se tient disponible pour répondre à toute interrogation liée aux actions mises en oeuvre dans le cadre des projets mais également à l'affectation des fonds octroyés.



- **Veiller à la bonne utilisation des fonds octroyés**

Agir ensemble s'engage à utiliser de manière efficace les fonds reçus afin que ces ressources soient engagées au plus vite en faveur des droits humains. Leur utilisation est faite de manière avisée et responsable, conformément à ses objectifs.

Pour garantir une bonne affectation des fonds, Agir ensemble tiendra régulièrement les bailleurs informés sur la façon dont ces fonds sont utilisés.

- **Exercer une vigilance à l'égard de la fraude et de la corruption**

La fraude et la corruption, à quelque niveau qu'elles se situent, accroissent l'injustice et portent atteinte au respect des droits humains. Agir ensemble pour les droits humains refuse ainsi tout partenariat avec des auteurs de tels comportements et ne tolère par ailleurs un quelconque comportement légalement répréhensible provenant des membres de l'association ou des partenaires.

- **Respecter la confidentialité des données**

Toutes les informations confidentielles doivent être gardées et rester confidentielles, sauf si elles ont fait l'objet d'une diffusion publique autorisée, leur divulgation non autorisée pouvant porter préjudice à l'une des parties prenantes.

Chaque collaborateur·trice doit s'assurer que toutes les informations qui ne seraient pas publiques restent confidentielles et en sécurité.

- **Protéger les enfants contre toute forme d'exploitation et d'abus**

En application des textes juridiques internationaux et dans la continuité de sa mission de protection des personnes, l'association accorde une attention particulière à la protection des enfants contre toute forme d'exploitation et d'abus dans la mise en oeuvre de ses projets.

À ce titre, l'association condamne les violences, les abus et l'exploitation sexuelle des enfants, l'exploitation des enfants à des fins de prostitution, la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles, la vente, l'esclavage, la traite et les mariages d'enfants ainsi que toute pratique préjudiciable à leur égard.